

Président : MEUNIER Fabrice

Présents : Monsieur Fabrice MEUNIER, Monsieur Philippe DAUPHIN, Madame Huguette TOURAILLE, Madame Blandine DEMAZOIN, Madame Laurence DELMAS, Madame Fanny ORSAL, Madame Lucie SALESSE, Madame Bernadette SEINCE, Madame Annie JOUVE, Monsieur Michel ESCUDIER, Monsieur Philippe PAULIAC, Monsieur CHAVINIER Dominique, Monsieur Arnaud MOREAU, Monsieur Roger VILLIEN, Monsieur René GERVAIS.

Excusés :

Procuration :

Secrétaire(s) de la séance : Madame Fanny ORSAL.

Monsieur Fabrice MEUNIER, Maire sortant, fait l'appel des élus convoqués et les déclare installés dans leurs fonctions. Il passe la présidence au doyen d'âge : Madame Huguette TOURAILLE.

Election du Maire

Madame Huguette TOURAILLE procède à l'élection du maire.

Le dépouillement du vote a déclaré le résultat suivant : Fabrice Meunier : 15 voix.

Monsieur Fabrice MEUNIER est proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Nombre des adjoints au maire

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Considérant que l'effectif légal du conseil municipal est de 15, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 4, Vu la proposition de Monsieur Le Maire de créer 3 postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de créer 3 postes d'adjoints au maire et charge Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 3 adjoints au maire.

Election du 1er adjoint

Monsieur le Maire procède à l'élection du 1er adjoint. Le dépouillement du vote a déclaré le résultat suivant : Philippe DAUPHIN : 15 voix. Monsieur Philippe DAUPHIN est proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election 2ème adjoint

Monsieur le Maire procède à l'élection du 2ème adjoint Le dépouillement du vote a déclaré le résultat suivant : Huguette TOURAILLE : 15 voix. Madame Huguette TOURAILLE est proclamée 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Election 3ème adjoint

Monsieur le Maire procède à l'élection du 3ème adjoint Le dépouillement du vote a déclaré le résultat suivant : Blandine DEMAZOIN : 14 voix. Madame Blandine DEMAZOIN est proclamée 3^{ème} adjoint et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Montant des indemnités de fonctions

Considérant que le code fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 et L.

2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Maire : 40.3 % 1er adjoint : 10.7 % 2ème adjoint : 0 % 3ème adjoint : 6 %

Conseillers municipaux délégués :

Arnaud MOREAU : 3 % Laurence DELMAS : 3 % Philippe PAULIAC : 3 %

Lucie SALESSE : 3 % Dominique CHAVINIER : 3 %

Les délégations données au maire par le conseil municipal

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres

Le conseil municipal, procède à la désignation par le vote d'un président et des membres de la commission. Ont été élus **à l'unanimité**, Fabrice MEUNIER, Président, Dominique CHAVINIER, Philippe DAUPHIN, Michel ESCUDIER, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Roger VILLIEN, membres.

Désignation des délégués locaux au CNAS

Le conseil municipal, procède à la désignation des délégués locaux du CNAS, un pour le collège des élus et l'autre pour le collège des agents. Ont été élus **à l'unanimité**, Fabrice MEUNIER, Maire, Sandrine LIADOUZE, Secrétaire de Mairie.

Désignation des délégués à Radio Bort Artense

Le conseil municipal, procède à la désignation par vote à bulletin secret de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant. Ont été élus **à l'unanimité**, Roger VILLIEN, Philippe PAULIAC, délégués titulaires, Dominique CHAVINIER, délégué suppléant.

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Parc Industriel et Artisanal de Verchalles

Le conseil municipal, procède à la désignation par vote à bulletin secret de deux délégués titulaires.

Ont été élus **à l'unanimité**, Fabrice MEUNIER, René GERVAIS, délégués titulaires.

Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de distribution rurale des eaux du Font Marilhou

Le conseil municipal, procède à la désignation par vote à bulletin secret de deux délégués titulaires.

Ont été élus **à l'unanimité**, Fabrice MEUNIER, René GERVAIS délégués titulaires.

Désignation des délégués au Conseil d'école

Le conseil municipal, procède à la désignation par vote à bulletin secret d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant. Ont été élus **à l'unanimité**, Fabrice MEUNIER, représentant titulaire, Blandine DEMAZOIN, représentant suppléant.

Désignation des délégués au Syndicat d'énergie du Cantal

Le conseil municipal, procède à la désignation par vote à bulletin secret de deux délégués titulaires, et de deux suppléants. Ont été élus **à l'unanimité**, Fabrice MEUNIER, Philippe PAULIAC, délégués titulaires, Philippe DAUPHIN, Arnaud MOREAU, délégués suppléants.

Désignation des délégués au CRPF / ONF

Le conseil municipal, procède à la désignation par vote à bulletin secret de deux délégués titulaires, et d'un délégué suppléant. Ont été élus à **l'unanimité**, Fabrice MEUNIER, René GERVAIS, délégués titulaires, Bernadette SEINCE, déléguée suppléant.

Désignation des délégués à la Commission Communale d'Action Sociale

Le conseil municipal, procède à la désignation par vote à bulletin secrets d'un président et de trois membres minimum au sein du conseil municipal. Ont été élus à **l'unanimité**, Fabrice MEUNIER, Président, Huguette TOURAILLE, Annie JOUVE, Lucie SALESSE, Bernadette SEINCE, membres.

Désignation des délégués à AGEDI

Le conseil municipal, procède à la désignation des délégués à AGEDI. A été élue à **l'unanimité**, Laurence DELMAS, déléguée titulaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La Secrétaire,

Fanny ORSAL